

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2013 A 18 HEURES 30

Présents : CHOVIN Claude, BONNARDEL Alain, BLANCHON Alain, MOTTET Hugues, CHABERT Christine, CHOVIN Daniel, LINQUETTE-SCHOEPFER Laurence, SIMON Roger, CHASSOUANT-MARCE Ervée, PALOMAS Séverine, DE LAVOREILLE François, ALLOIX Patrick, BLACHON Fabrice.

Excusée : RICHER Catherine (pouvoir à Ervée CHASSOUANT MARCE).

Absent : AUBERT Pierre-Edouard.

Madame Séverine PALOMAS est nommée secrétaire de séance.

Observation sur le compte rendu du 28 janvier 2013 concernant la délibération d'approbation du PLU :

Mr Roger SIMON signale que dans le compte rendu il est indiqué qu'il s'est abstenu alors qu'il a voté contre.

Le compte rendu du 25 février sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint.

1) Compte administratif 2012 Budget principal :

Le maire présente le compte administratif 2012 dont le résultat de clôture fait apparaître en investissement un besoin de financement de 108 990.37 € et en fonctionnement un excédent de 185 651.05 € en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Il est proposé d'affecter au 1068 ; 108 990.37 € pour la couverture du besoin de financement en investissement et de reporter 76 660.68 € en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2013. Le conseil municipal adopte le compte administratif par 13 voix pour (dont 1 pouvoir) et 1 abstention (Roger SIMON).

2) Compte administratif 2012 service assainissement :

Le maire présente le compte administratif 2012 dont le résultat de clôture fait apparaître en investissement un excédent de 3 251.68 € et en fonctionnement un excédent de 22 475.33 €. Le total des deux sections est de **25 727.01 €** à affecter au budget principal 2013 de la commune. Le conseil municipal adopte le compte administratif par 13 voix pour (dont 1 pouvoir) et 1 abstention (Roger SIMON).

Vote des taux d'imposition 2013 :

Monsieur le Maire propose, en fonction des besoins budgétaires, un coefficient de 1,6 % sur le taux du foncier bâti et de reconduire les taux 2012 de la taxe d'habitation et du foncier non bâti.

A la demande d'un conseiller, les taux sont votés séparément :

Taxe d'habitation : 11.92 % voté à 11 voix « pour » 1 voix « contre » (Patrick ALLOIX) et 2 « abstentions » (Christine CHABERT et Roger SIMON) ;

Taxe sur foncier bâti : 13.79 % voté à 10 voix « pour » 1 voix « contre » (Roger SIMON) et 3 « abstentions » (Christine CHABERT, Ervée CHASSOUANT-MARCE et François DELAVOREILLE) ;

Taxe sur le foncier Non Bâti : 51.17 % voté à 13 voix « pour » et 1 « abstention ».

Présentation Budget 2013 :

Monsieur le Maire remet à chacun des conseillers une ébauche du budget 2013 et évoque les principales lignes du budget., notamment en listant les dépenses prévues en investissement.

Convention groupement de commandes marché fourniture de repas cantines scolaires :

Le marché de fourniture de repas de cantines avec le prestataire COM'O RESTO SANCHEZ arrive à échéance à fin juin 2013 et la passation d'un nouveau marché pour 4 ans au lieu de 3 ans devra être passé pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour l'approvisionnement des cantines scolaires de l'ensemble des sites pour 4 ans et que la commune de BESAYES représentée par son maire soit nommée membre coordonnateur du groupement de commandes.

Sont nommés : Mme Laurence LIQUETTE SCHOEPFER membre titulaire et Mr Alain BONNARDEL membre suppléant de la CAO du groupement de commandes pour siéger à la CAO (commission d'appel d'offres).

Pour les 4 années à venir, les besoins de la cantine de MARCHES sont de 45 repas journaliers « maximum » et de 38 repas journaliers « minimum ».

Les frais liés aux formalités de passation du marché public seront répartis par site selon la formule prévue dans la convention constitutive au prorata du nombre minimum de repas journaliers.

Le coordonnateur lancera la procédure du marché public par appel d'offres.

Non restitution de la caution logement CLARET avenue du Vercors :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la non restitution de la caution de 499.65 € à Mr et Mme CLARET David afin de combler une partie des frais engendrés pour la remise en état de l'appartement par les employés communaux.

Instauration d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux et installation de communication électronique (fibre optique) :

Le conseil à l'unanimité décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de communication électronique (fibre optique) et fixe les tarifs conseillés par l'AMF.

Domaine public routier communal et domaine public non routier communal :

- à 40 € le km pour les artères en souterrain et à 53 € le km pour les artères en aérien.
- à 867 € le m² pour les installations radioélectriques.

Réforme des rythmes scolaires :

De la concertation menée avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter le report de la mise en place de la réforme (conseil d'école réuni le 11 mars a voté par 7 membres sur 8 en faveur du report).

Considérant les incertitudes concernant l'encadrement des activités et les financements, pour notre collectivité cela représente une dépense supplémentaire.

Dans ces conditions, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans écoles communales.

Questions diverses :

Urbanisme :

Depuis l'approbation du PLU, deux permis de construire ont été délivrés :

- 1 à Laura GARIN et Nicolas ROUSSET pour la réhabilitation d'une maison d'habitation,
- 1 à HPR pour la construction de 6 logements locatifs.

Les travaux de construction d'une villa locative dans le jardin de l'ex école de filles vont débiter en avril.

Une réunion est programmée avec la Sté VALRIM pour le projet d'aménagement du terrain CHALOIN le vendredi 12 avril 2013 à 8 h 30.

Demande d'un conseiller de disposer de bacs ou sacs de sel de déneigement pour une utilisation le week end en absence des employés communaux.

Plusieurs élus signalent que les bacs à ordures ménagères ne sont pas remis en place par les rippers, avec les problèmes que cela induit (bacs renversés par le vent, mauvaise image ...). Ces dysfonctionnements ont déjà été signalés à Bernard FOUREL. Il est donc convenu d'envoyer un courrier au Vice Président à l'environnement.

Séance levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Séverine PALOMAS

Le Maire
Claude CHOVIN